

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Band: 21/22 (1913)

Heft: 11

Artikel: Agence internationale de la Croix-Rouge pendant la guerre des Balkans

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555897>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Agence internationale de la Croix-Rouge pendant la guerre des Balkans

M. le Dr Ferrière, membre du Comité international de la Croix-Rouge à Genève, a fait en été 1913 un voyage en Serbie, en Turquie et en Grèce. Dans le numéro de juillet 1913 du *Bulletin international*, l'auteur relate les constatations faites au sujet de l'activité de l'Agence internationale de Belgrade « confiée aux soins dévoués du Consul général de Suisse à Belgrade, M. Christian Vœgeli, qui s'est acquitté de cette délicate mission avec un zèle et un dévouement dont le Comité international lui est vivement reconnaissant ».

Ce qui intéressait plus particulièrement le délégué du Comité international de la Croix-Rouge, était le fonctionnement de ce nouveau rouage en ce qui concerne les

prisonniers de guerre.

Le vote émis par la Conférence de Washington en 1912, soit l'*Organisation par les sociétés de la Croix-Rouge de Commissions spéciales chargées, en temps de guerre, de recueillir et de confier aux soins du Comité international de Genève les secours qui leur seraient remis pour les militaires en captivité*, trouvait, en effet, quelques mois plus tard son application en Europe.

L'Agence internationale établie à Belgrade, à proximité immédiate du théâtre des hostilités, était tout indiquée pour diriger ce service spécial.

« Il s'agissait, dit le rapport du Dr Ferrière, de dresser des listes aussi complètes et précises que possible des prisonniers occupant les différents dépôts établis à cet effet par les armées victorieuses, et de centraliser toutes ces listes dans les bureaux de l'Agence internationale suivant un ordre permettant une recherche facile.

Le grand nombre des prisonniers, la dissémination des dépôts, devaient rendre ce travail assez compliqué. Il s'y est ajouté une difficulté spéciale résultant de l'absence de noms patronymiques chez le plus grand nombre des prisonniers tures et l'uniformité extrême des noms dits de baptême. Malgré le soin très grand apporté par l'Agence pour préciser le mieux possible l'état-civil de chaque prisonnier sur la fiche le concernant, il a été souvent fort difficile d'identifier les prisonniers, blessés ou malades au sujet desquels venait une demande d'information ou pour lesquels parvenait un envoi. On juge de l'importance des désignations bien nettes sur l'état-civil des hommes, prisonniers, blessés ou tués et, à cet égard, la marque d'identité du soldat clairement établie avant l'entrée en campagne et solidement enfermée dans une gaine métallique fixée sous l'uniforme, ainsi que l'a adoptée l'armée serbe, est certainement préférable à beaucoup d'autres marques plus facilement altérables. »

Mais sur plus de 100,000 prisonniers tures retenus par les armées alliées, l'Agence de Belgrade ne put guère enregistrer plus de 10,000 noms. En Serbie, des listes très exactes furent dressées; elles comprenaient les noms des blessés et malades soignés dans les hôpitaux et dans les ambulances et des prisonniers internés en Serbie, ainsi l'Agence a été en mesure de dresser, peu de semaines après l'internement des prisonniers, et de classer les fiches individuelles d'environ 8000 prisonniers retenus en Serbie, et a pu répondre, sans retard, aux demandes du Croissant-Rouge concernant ces prisonniers. En outre, l'Agence a obtenu soit des autorités militaires serbes,

soit de la Croix-Rouge de ce pays, l'autorisation de transmettre, sans aucun intermédiaire ni contrôle, les lettres destinées aux prisonniers ou celles des prisonniers à leurs familles. Les représentants de l'Agence ont eu, en tous temps, accès libre auprès des malades tures dans les hôpitaux et auprès des prisonniers dans les forteresses, ce qui a considérablement facilité leur travail et a été vivement apprécié des prisonniers tures.

Les mêmes facilités ne se sont pas présentées en ce qui concerne la Croix-Rouge bulgare qui a tardé, jusqu'à ces derniers jours (seconde moitié de juin), à fournir une liste, même fragmentaire, de ses blessés et prisonniers tures. Cette liste, arrivée malheureusement au moment où commence déjà la libération des prisonniers, sera désormais vraisemblablement sans utilité.

Pendant les huit mois qui ont précédé, l'Agence a été dans l'impossibilité de répondre aux demandes d'information du Croissant-Rouge concernant les quelque vingt-deux mille prisonniers et blessés tures en Bulgarie.

Malgré cette absence de renseignements, l'Agence a adressé au Comité de la Croix-Rouge bulgare environ 2800 demandes de renseignements sur des prisonniers ou blessés tures et *en a reçu deux* réponses.

« Pour ce qui regarde la Croix-Rouge hellénique, le grand nombre des prisonniers tures en Grèce, environ 75,000, disséminés dans tout le pays et souvent à de grandes distances, a rendu très difficile le travail de ce comité. Renonçant à dresser une liste tant soit peu complète de ces nombreux prisonniers, la Croix-Rouge hellénique s'est occupée tout d'abord de faire parvenir à l'Agence la liste des seuls *officiers tures*, les demandes les concernant étant les plus nombreuses. De ce chef, l'Agence a pu établir un millier de fiches d'officiers

tures internés en Grèce. Environ deux cents lettres, envois d'argent et de paquets ont été adressés pour eux par l'Agence à la Croix-Rouge hellénique, de la part du Croissant-Rouge. La grande distance et les difficultés de communications pendant les premiers mois de la guerre ont beaucoup entravé la correspondance entre la Croix-Rouge hellénique et l'Agence, de même qu'entre cette dernière et le Croissant-Rouge, d'où des retards péniblement ressentis parfois par ce dernier et ses correspondants quant aux prisonniers internés en Grèce.

La correspondance avec la Croix-Rouge monténégrine n'a pas été très active; toutefois il a été toujours satisfait promptement aux demandes d'information de l'Agence. Celle-ci avait reçu, dès les premiers mois de la guerre, une liste d'une centaine de noms d'officiers tures prisonniers dans ce pays, et n'a eu à transmettre que très peu de lettres par le canal de la Croix-Rouge monténégrine.

Pour ce qui regarde le Croissant-Rouge, l'Agence estime qu'il a bénéficié, dans une large mesure, des services de cette institution en ce qui concerne les prisonniers tures internés dans les Balkans, et une correspondance très active a été entretenue presque journallement entre les bureaux du Croissant-Rouge et ceux de l'Agence. Celle-ci a reçu environ 5000 demandes d'informations de Constantinople, concernant des prisonniers. Malheureusement, en suite de l'insuffisance des listes et des difficultés indiquées plus haut, l'Agence n'a pu donner sur ce nombre qu'environ 200 réponses précises. Comme nous l'avons vu, la faute ne saurait en être imputée à un défaut d'organisation de sa part, les demandes d'informations ayant toujours été transmises de suite par elle aux Croix-Rouges que cela pouvait concerner, mais l'insuffisance des listes explique amplement

cette pauvreté des renseignements qui, loin de simplifier la tâche de l'Agence, l'a au contraire singulièrement compliquée par la nécessité de multiplier les démarches et correspondances.

Ajoutons que l'Agence a reçu un peu plus de cinq cents lettres, envois d'argent ou paquets du Croissant-Rouge pour les prisonniers turcs et a fait parvenir environ cinquante lettres de prisonniers à leurs familles. C'est peu, si l'on considère le total des prisonniers, mais cela s'explique peut-être partiellement soit par le fait que le plus grand nombre de ces hommes, sans doute, étaient des illettrés, soit ensuite de l'ignorance dans laquelle ont dû se trouver la plupart des prisonniers et le plus grand nombre des familles turques, de l'existence d'une agence internationale pour la transmission de leurs correspondances et de leurs envois.

L'Agence n'avait pas reçu, jusqu'à la fin de mai, de liste des prisonniers balkaniques faits par l'armée turque et n'a, de ce fait, pu répondre qu'exceptionnellement aux demandes concernant cette catégorie.

Si les services rendus par elle ont été forcément limités, en raison surtout de l'insuffisance des listes des prisonniers, qui a constitué l'entrave principale à son action, l'institution nouvelle de l'assistance aux prisonniers ne constitue pas moins une précieuse innovation qui est destinée,

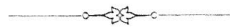
dans les guerres futures, à augmenter de beaucoup les bienfaits de la Croix-Rouge.»

* * *

Comme on le voit, l'activité de l'Agence internationale a été considérable; elle aurait pu être beaucoup plus grande encore et plus utile si les belligérants s'étaient mieux conformés aux prescriptions et vœux émis par les conférences internationales, et si les Croix-Rouges de tant de pays restés neutres pendant la guerre balkanique n'avaient préféré faire leurs envois directement aux sociétés de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge des nations en guerre.

Le D^r Ferrière a constaté — et nous soulignons les chiffres qui vont suivre avec un très grand plaisir — que vers la fin de mai, la Croix-Rouge serbe avait reçu, en dons de l'étranger, 1,700,000 fr. en espèces, et pour bien des centaines de mille francs en matériel de toute espèce; la Croix-Rouge hellénique n'a pas reçu moins, et nous savons que le Croissant-Rouge et les sociétés de secours aux blessés de Bulgarie et du Monténégro ont encaissé de très fortes sommes qui leur sont parvenues de tous pays.

L'Agence elle-même a pu distribuer quelque 30,000 francs aux Croix-Rouges des nations belligérantes et au Croissant-Rouge, ainsi que 500 caisses et ballots de matériel et de lait provenant en grande partie de Suisse. D^r M^l.



Alliance des gardes-malades, Section de Neuchâtel

Assemblée générale du 19 octobre 1913. — Rapport annuel du Président

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

L'an dernier, à pareille époque, je signalais dans mon rapport que notre section comptait 56 membres. Nous avons enre-

gistré dès lors quelques démissions et procédé à plusieurs admissions, ce qui porte aujourd'hui le nombre de nos membres à 65 (dont 48 de la catégorie A et 17 de la catégorie B).